



Autoroute Castres-Toulouse Concertation sur les fuseaux de 300 m

**Réunion avec les élus concernant le secteur 4
(de Puylaurens à Soual)
Soual, lundi 17 janvier 2011**

Compte-rendu

En ouverture de la réunion, M. Philippe GRAMMONT, directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées, indique que le dispositif de concertation sur les fuseaux est lancé et rappelle le programme de la réunion :

- présentation de l'organisation de la concertation sur les fuseaux de 300 m ;
- présentation des caractéristiques du projet : aménagements à réaliser, zones d'échanges et système de péage ;
- présentation des hypothèses de fuseaux pour le secteur 3, dont le fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008 ;
- échanges avec les élus.

M. Philippe GRAMMONT rappelle ensuite les grandes lignes de la décision ministérielle du 25 juin 2010 d'achever la mise à 2x2 voies de la liaison entre Castres et Toulouse selon l'itinéraire de la route nationale 126 (RN 126) sous forme de concession autoroutière, de lancer la concertation et les études préalables à la déclaration d'utilité publique.

Mme Nerte DAUTIER, garant de la concertation nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP), présente sa mission. La loi Grenelle II prévoit que la concertation post débat public soit suivie par un garant neutre et indépendant qui puisse vérifier que la concertation a été menée de manière transparente. A ce titre, elle assistera aux réunions avec les élus, aux réunions du comité de suivi et peut être contactée *via* le site internet de la concertation ou par courrier. Au terme de chaque phase de concertation, elle rédigera un avis sur le déroulement de la concertation qu'elle transmettra à la CNDP et au préfet de région. Mme Nerte DAUTIER rappelle qu'elle connaît le dossier et les acteurs pour avoir été membre de la commission particulière du débat public sur la liaison Castres-Toulouse en 2009 - 2010.

Organisation générale des études et de la concertation

M. Thomas CADOUL, chef du service Transports, Infrastructures et Déplacements à la DREAL Midi-Pyrénées, présente les études et l'organisation de la concertation.

Calendrier

- novembre 2010 – décembre 2010 : consultation des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur les modalités de la concertation ;
- janvier 2011 - février 2011 : concertation sur les fuseaux de 300 m ;
- avril 2011 : réunion du comité de pilotage pour valider le fuseau d'études de 300 m (dans lequel s'inscrira la recherche de tracés) ;
- avril 2011 – début 2012 : études approfondies sur les différentes options de tracé, l'itinéraire de substitution, les zones d'échange et le système de péage ; la concertation sera menée dans cette seconde phase sur ces thèmes-là ;
- début 2012 : réunion du comité de pilotage pour valider le tracé de référence ;
- 1^{er} semestre 2012 : préparation du dossier d'enquête publique ;
- été 2012 : validation du dossier d'enquête publique par le comité de pilotage ;
- automne 2012 : enquête publique.

M. Thomas CADOUL précise qu'il faut distinguer le périmètre d'études (de l'A 68 à Castres), qui couvre l'ensemble des sections à mettre à 2x2 voies entre Castres et Toulouse, du périmètre de mise en concession (de l'A 68 à Verfeil), qui exclut la bretelle autoroutière A 680 déjà concédée aux Autoroutes du sud de la France (ASF).

L'organisation générale du pilotage des études et de la concertation

- La maîtrise d'ouvrage est déléguée à la DREAL Midi-Pyrénées, sous l'autorité du préfet de région. Ce dernier est aussi responsable de la concertation.
- Le comité de pilotage valide les principales phases. Il est présidé par le préfet de région et constitué de l'État, du Conseil régional, des Conseils généraux de la Haute-Garonne et du Tarn et de la Communauté d'agglomération de Castres – Mazamet.
- Le comité technique, constitué des services techniques des organismes représentés dans le comité de pilotage, prépare les réunions du comité de pilotage.
- Le comité de suivi, constitué de plusieurs collèges (État, élus locaux – collectivités locales et parlementaires, représentants du monde économique, représentants des salariés, associations, notamment de protection de l'environnement), est un lieu d'échanges sur les études et la concertation.
- Des groupes de travail techniques approfondiront les thèmes Environnement et Foncier/Aménagement du territoire.
- Des ateliers thématiques étudieront les apports du projet sur le territoire, notamment sur les aspects socio-économiques.

La concertation sur les fuseaux de 300 m, selon les modalités fixées par le préfet de région suite à la consultation des communes et EPCI concernés, comporte notamment :

- cinq rencontres intercommunales, une par secteur (un secteur concerne le territoire compris entre deux zones d'échanges) ;
- neuf permanences pour accueillir le public ;
- une réunion du comité de suivi pour échanger avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les outils de la concertation

- un dossier de concertation et un site Internet permettent de prendre connaissance de l'ensemble du projet et des cartes détaillées ;
- des insertions dans la presse locale et un dépliant diffusé dans 37 000 boîtes aux lettres du territoire invitent le public à s'informer et venir aux permanences ;
- un communiqué de presse est diffusé à chaque étape de la concertation ;
- un kit d'information, composé d'une carte/poster, d'un dossier de concertation et d'un registre, est disposé dans chaque mairie.

M. Thomas CADOUL rappelle enfin les principaux aménagements à réaliser sur l'itinéraire et les six zones d'échanges prévues et passe la parole à M. Benjamin AUDINOS, du bureau d'études EGIS, pour la présentation de la méthodologie des études et les principes du système de péage. Ce dernier poursuit par la présentation du secteur 4 entre Puylaurens et Soual.

La présentation s'appuie sur les cartes présentées dans le dossier de concertation.

Sur le secteur 4, les enjeux principaux identifiés sont les suivants :

- Environnement humain : présence de bâti et d'activité agricole
- Environnement naturel : présence d'une zone botanique et de sites amphibiens

EGIS rappelle ensuite les trois fuseaux proposés dans le secteur 4 :

- Fuseau 4P, fuseau pressenti à la suite de la concertation de 2008, qui colle au plus près de la RN 126 en contournant les zones de bâti.
- Fuseau 4B, qui passe au sud de la RN 126 et traverse de grandes exploitations agricoles.
- Fuseau 4C, qui passe plus au sud encore et a été étudié dans l'optique d'un échangeur raccordé avec la RD 622 venant de Revel, à l'ouest de Soual.

Deux zones d'échanges sont prévues dans le secteur 4. L'échangeur de Puylaurens devra subir des aménagements dans le cadre de la mise en concession pour y implanter des barrières de péage. La seconde zone d'échange est positionnée à hauteur de Soual, à l'ouest si le fuseau 4C est retenu ou à l'est, à proximité de l'agglomération de Castres-Mazamet.

Débat avec les élus

M. Philippe GRAMMONT donne ensuite la parole aux participants, en soulignant que le maître d'ouvrage attend de cette réunion qu'elle permette d'aborder toutes les remarques ou questions des élus, de vérifier qu'il n'y a pas d'oubli dans le projet afin d'enrichir les études. Chaque fuseau est parcouru à partir d'une photographie aérienne, datée de décembre 2010, afin que les élus puissent s'exprimer sur leur territoire et le positionnement des fuseaux.

Fuseaux de 300 m

Sur ce thème, à la demande du 1^{er} adjoint de la mairie de Soual, la DREAL Midi-Pyrénées précise que c'est l'État qui décide *in fine*, après validation par le comité de pilotage, quel fuseau sera retenu. A l'intérieur de ce fuseau sera déterminé un tracé de référence (bande de 50 m de large). L'axe de ce tracé sera l'axe d'une bande de 300 m qui sera arrêtée lors de la déclaration d'utilité publique du projet. C'est sur cette base que le concessionnaire travaillera.

A la demande du maire de Cambounet-sur-le-Sor, la DREAL ajoute que le concessionnaire ne pourra déroger à cette bande de 300 m, mais pourra modifier le tracé de référence à l'intérieur de cette bande définie lors de la déclaration d'utilité publique, à l'issue des études ultérieures menées par le concessionnaire¹, plus fines et plus précises. Elle précise, en réponse au représentant de la communauté de communes du Lauragais-Revel-Sorézois et maire de Blan, que l'emprise finale d'une autoroute est une bande de 40 à 50 m sauf contrainte spécifique et hors échangeurs

Le maire de Lescout indique que deux permis de lotir situés à proximité du fuseau 4C ont été accordés depuis la concertation de 2008.

Le choix du fuseau 4P, déjà pressenti lors de la concertation de 2008, est confirmé par l'ensemble des participants. Le maire de Saint-Germain-des-Prés indique que ce fuseau, situé au plus près de la RN 126 serait le moins pénalisant. Celui de Lescout confirme que c'est la solution de compromis la plus satisfaisante.

1 Notamment des études géotechniques pour définir la stabilité des sols, des études hydrauliques et hydrologiques pour obtenir les autorisations au titre de la police de l'eau ou bien des études écologiques pour une dérogation exceptionnelle concernant les espèces protégées.

Une adaptation est demandée sur ce fuseau à hauteur de la zone d'habitat d'En Sarrat par le maire de Saint-Germain-des-Prés : il s'agit de la possibilité d'élargir le fuseau plus au sud de la RN 126 pour donner un peu plus de souplesse dans la recherche du tracé de référence au plus près de cet axe, pour éviter notamment un contournement par le nord du hameau En Sarrat.

Positionnement des échangeurs

En réponse à une question de Mme le maire de Puylaurens, la DREAL précise que l'échangeur de Puylaurens existe déjà et fera l'objet d'aménagements limités à l'implantation de barrières de péage.

Concernant la zone d'échange située à l'est du secteur, l'implantation d'un échangeur à l'est de Soual fait l'objet d'un consensus de la part des élus, confirmé par le maire de Soual et le président de la communauté de communes Sor et Agout. Il permettrait de desservir la zone d'activités qui lui fait face et qui doit être étendue ainsi que la base de loisirs à proximité.

En réponse à une interrogation du maire de Saint-Germain-des-Prés sur le devenir du projet d'aménagement de la liaison entre Castres et Revel, la DREAL Midi-Pyrénées rappelle que cette liaison ne relève pas du projet d'autoroute ni ne concerne un projet porté par l'État puisqu'elle se situe dans le réseau départemental. L'option du fuseau 4P avec un échangeur situé à l'est de Soual ne va pas dans le sens de ce projet. La DREAL précise néanmoins que la liaison Revel – Castres *via* l'autoroute Castres – Toulouse est possible par la RD 622 vers Soual ou par la RD 84 vers Puylaurens (en utilisant l'échangeur de Puylaurens). Le choix de la déviation de Soual par le nord rend désormais délicat la réalisation d'un point d'échange direct avec la RD 622 vers Revel. La proposition du fuseau 4C avec un positionnement de l'échangeur à l'ouest de Soual permettrait d'envisager plus facilement un tel projet : cependant, cette option ne rencontre pas l'adhésion des élus concernés (maire de Soual et de Lescout notamment).

Itinéraire de substitution et rétablissement de routes

Le débat sur le positionnement des échangeurs amène naturellement les acteurs présents à aborder le thème de l'itinéraire de substitution à l'autoroute, notamment pour les transporteurs locaux.

Plusieurs inquiétudes sont exprimées durant la réunion :

- L'autoroute sera-t-elle située sur le tracé actuel de la RN 126 ?
- Comment feront les transporteurs alors que des arrêtés d'interdiction de trafic pour les poids lourds sont pris à Soual et en projet à Puylaurens ?
- Les déviations existantes, notamment celle de Soual, peuvent-elles être laissées hors concession ?
- Comment l'accès à l'échangeur de Puylaurens va-t-il s'organiser lorsque l'autoroute sera en service et que les accès par les ronds-points situés de chaque côté du bourg seront fermés ?
- Qui a la charge de financer l'aménagement des itinéraires de substitution ?
- Comment éviter un enclavement des entreprises locales et un blocage du système économique local ?

La DREAL Midi-Pyrénées confirme qu'il est bien prévu dans le projet la recherche d'un itinéraire de substitution ; les études en ce sens seront menées au moment de la définition du tracé de référence. En outre, l'itinéraire de substitution fera partie du programme concerné par l'appel d'offre de concession.

Les élus pointent une augmentation du trafic prévisible à l'intérieur de leurs communes en direction des échangeurs, par exemple depuis Graulhet vers l'échangeur de Puylaurens, depuis Revel vers Castres en passant par l'échangeur de Soual ou encore depuis Mazamet vers Toulouse en passant par l'échangeur de Soual.

Le maître d'ouvrage précise que les déviations existantes constituent un apport en nature dans le projet et que cela avait été clairement indiqué au débat public. La mise en concession de la RN 126 entraînera donc un retour du transit local à l'intérieur des communes (itinéraire de substitution), qui peuvent cependant aménager leur voirie afin de limiter la vitesse et contraindre la circulation.

Le représentant du Conseil général du Tarn propose qu'un atelier traite la question des dessertes locales.

Autres thèmes abordés

La nécessité de sortir du flou pour les transactions immobilières en cours ou en projet (vente de biens, déménagement/implantation d'entreprises, le cas de l'entreprise Occitanie Restauration est cité). Le maître d'ouvrage partage l'idée d'aller vite, mais précise que ce sera au concessionnaire de procéder aux acquisitions foncières et qu'il faut attendre la déclaration d'utilité publique pour connaître précisément les secteurs concernés.

La DREAL indique que l'enquête publique dure au minimum un mois (généralement entre un et deux mois) et qu'elle est prévue à l'automne 2012.

Le maire de Soual souligne deux inquiétudes qui pourraient remettre en question le soutien des collectivités locales à ce projet :

- les problèmes posés aux entreprises locales qui se verraient contraintes de payer le péage et d'allonger leur parcours pour rejoindre un échangeur pour leur seul trafic local ;
- la définition et le financement des aménagements dans le cadre de l'itinéraire de substitution.

Synthèse

En conclusion, M. Philippe GRAMMONT retient qu'un consensus se dégage en faveur du fuseau 4P, avec quelques aménagements à hauteur de Saint-Germain-des-Prés, et en faveur d'un échangeur positionné à l'est de Soual. Il note qu'il faudra prendre en compte les préoccupations exprimées sur l'organisation des circulations locales, en particulier des camions.

Liste des participants (par ordre alphabétique) :

Communauté de Communes du Pays de Cocagne

Monsieur Christian MAS, Président

Communauté de communes du Sor et de l'Agout

Monsieur Sylvain FERNANDEZ, Président

Communauté de communes Lauragais Revel et Sorezois

Monsieur Jean-Claude DEBORTOLI

Monsieur E. THIBAUT

Commune de CAMBUNET SUR LE SOR

Monsieur Sylvain FERNANDEZ, Maire

Commune de LACROISILLE

Monsieur Robert DELAVILLE, Conseiller municipal

Commune de LEMPAUT

Monsieur Jean-Claude SALVIGNOL, Maire

Commune de LESCOUT

Monsieur Jean-Luc BALAROT, 1er adjoint

Monsieur Serge GAVALDA, Maire

Commune de PUYLAURENS

Madame Anne LAPERROUZE, Maire

Commune de SAINT GERMAIN DES PRES

Monsieur Pierre ESCANDE

Monsieur Raymond FREDE, Maire

Monsieur Robert RYDEN

Commune de SOUAL

Monsieur Michel AURIOL, Maire

Monsieur Alain CERESOLI

Madame Christine MONTAGNE, Secrétaire

Monsieur Bernard RODIERE, Adjoint

Conseil général du Tarn

Monsieur Samuel BREILLER, Direction des territoires

Monsieur Pierre CAVALIE

Madame Anne LAPERROUZE, Conseillère Générale